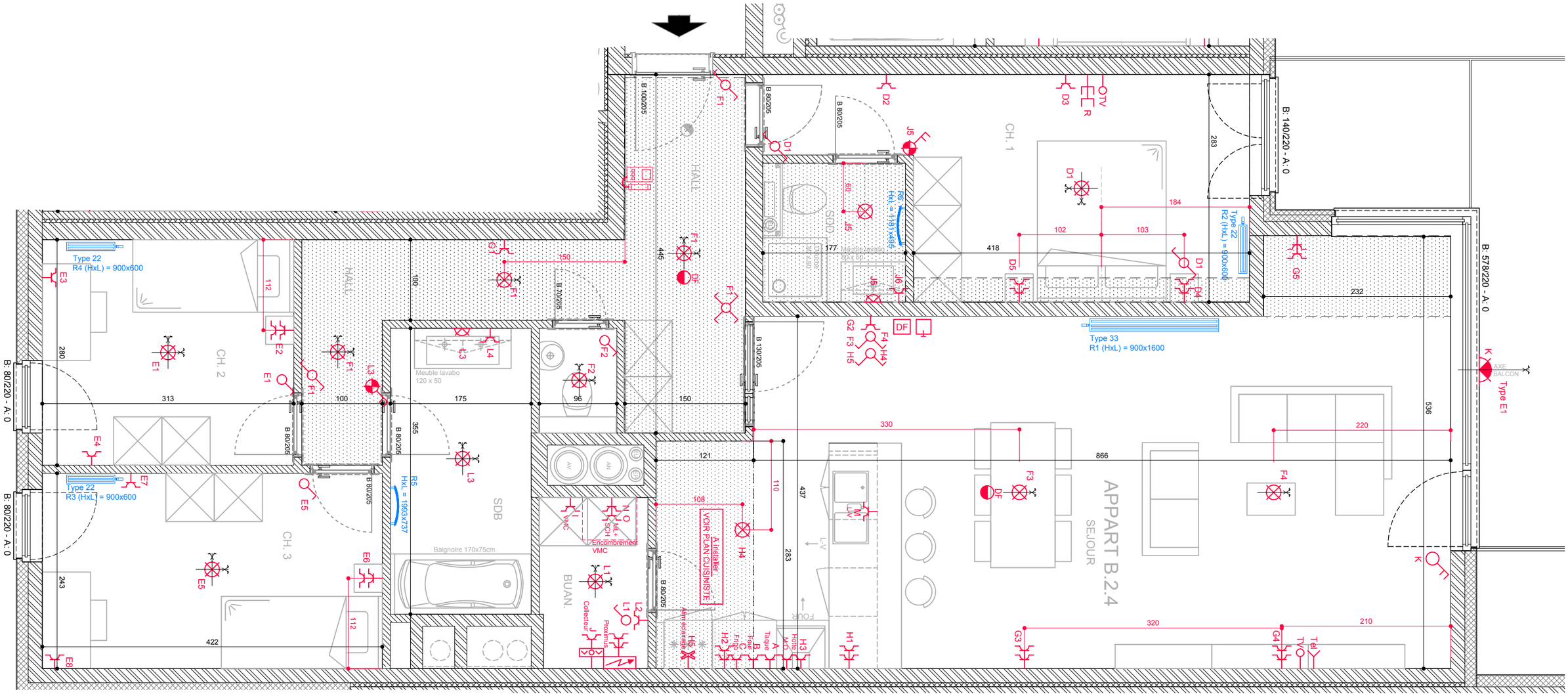

0 1m 5m

N

NOTES

Hauteur sous plafond : 2,60m
Hauteur sous faux-plafond : 2,30m
Hauteur prise : 20cm (sauf contre-indication)
Hauteur interrupteur : 120cm (sauf contre-indication)
Les radiateurs sont donnés à titre indicatif (étude technique en cours)
La disposition des éléments techniques de la buanderie est donnée à titre indicatif (étude technique en cours)
Le mobilier est donné à titre indicatif
B 110/220 : largeur de la fenêtre côté extérieur / hauteur de la fenêtre côté extérieur

LEGENDE

	Interrupteur simple unipolaire
	Interrupteur simple bipolaire
	Interrupteur simple bipolaire avec diode
	Interrupteur double allumage unipolaire
	Interrupteur deux directions unipolaire
	Interrupteur double allumage deux direction unipolaire
	Interrupteur inverseur unipolaire
LU	Détecteur de présence
S	Bouton poussoir sonnette
	Prise de courant
	Prise de courant double
	Prise de courant triple
H	Prise de courant semi-hermétique
Tel	Téléphone
TV	TV
ML + SCH	Prise de courant double pour machine à laver et sèche-linge
DF	Prise de courant pour double flux
T	Tubage pour thermostat vers collecteur
	Point lumineux (hors appareil) - Spots (hors appareil)
	Applique murale
Type E1	Point lumineux Type E1 : plafonnier extérieur pour terrasse
DF	Detecteur fumée
	Vidéoparlophonie intérieur appartement
	Boitiers de répartition téléphone, télédistribution
R	RJ45 double (téléphone + télévision)
	Tableau électrique
DF	Commande double flux

Architecte
SYNTAXE s.p.r.l.
Chaussée de Nivelles, 52
1461 Haut-Ittre

Maître de l'Ouvrage
BESIX RED
Real Estate Development
Av. des Communautés, 100 à 1200 Bruxelles

Projet
RESIDENCE "Coteau Sainte Barbe"
Chaussée de Liège à 5100 Jambes

Intitulé
PLAN TECHNIQUE

Ce plan est la propriété exclusive de l'architecte. Il ne peut être utilisé que dans le cadre du présent dossier et uniquement pour la technique concernée. Toute forme de reproduction ou de communication à un tiers est interdite sans autorisation écrite de la part de l'architecte.

Echelle	Format	Date
1/50	A3	29 / 06 / 2016

Dossier n°	Stade	n° de plan	Indice
10-226	EXE	B.2.4	NV